

Cet axe 5 est également marqué par des opérations structurantes à forte visibilité. L'espace scénographique consacré à **Paul Gauguin à Papeari** a été achevé fin 2025 ; cet équipement de **1 600 m²**, représentant un investissement de **2,1 milliards FCFP**, comprend une exposition permanente, mais aussi des espaces de services destinés à l'accueil du public. Par ailleurs, le CMQP a lancé une expérimentation visant à rapprocher l'offre et la demande d'emploi dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, et la commune de Bora Bora a engagé la première étape du projet du **Grand Vaitape**, avec le lancement d'une étude estimée à **350 millions FCFP** pour faire émerger un nouveau pôle d'attractivité, de rencontre et d'animation à vocation touristique inclusive.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il ressort que la stratégie FM27 produit des effets tangibles et que l'année 2025 a permis de consolider la trajectoire de transformation du secteur touristique polynésien. Les résultats les plus probants concernent la fréquentation, les retombées économiques, l'emploi, l'offre globale d'hébergement, la promotion de la destination et les infrastructures. Pour autant, plusieurs **points**

de vigilance demeurent. D'une part, les objectifs en matière de **capacité aérienne** et de **clés hôtelières** ne sont pas encore atteints. D'autre part, plusieurs chantiers structurants restent inachevés ou en phase de consolidation : régulation des meublés de tourisme, réforme des agences de voyages et bureaux d'excursions, finalisation des agréments des comités du tourisme, réforme de la taxe de séjour, structuration du cadre des sentiers de randonnée et poursuite de la montée en compétence des filières.

En conséquence, l'année 2026 devra prioritairement permettre : de finaliser les réformes réglementaires engagées ; de conforter les outils de gouvernance du tourisme durable ; d'accélérer la professionnalisation des filières ; de poursuivre l'effort de structuration territoriale de l'offre ; et de consolider la montée en capacité du parc hôtelier et des dessertes aériennes. Sous cette réserve, la FM27 peut être regardée, à ce stade, comme une stratégie en bonne voie de mise en œuvre, avec des résultats déjà significatifs et des chantiers encore à sécuriser pour garantir la pleine atteinte des ambitions fixées par le Pays.

1.2.2 Schéma directeur d'aménagement du numérique de la Polynésie française (SDAN)

Adopté en 2016 sous l'impulsion de la Présidence, le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) de la Polynésie française a été conçu comme le cadre stratégique de référence pour coordonner les actions publiques et privées en matière de développement du numérique sur l'ensemble du territoire. Son élaboration a associé le Haut-Commissariat de la République, la Direction générale de l'économie numérique (DGEN) et la Caisse des Dépôts.

Le SDAN avait pour ambition d'assurer un aménagement numérique cohérent et équilibré, en réduisant les inégalités d'accès au haut et très haut débit entre les archipels, tout en soutenant la croissance économique, l'attractivité et le développement durable du Pays.

Il visait à :

- Planifier le déploiement des infrastructures prioritaires ;
- Encourager le développement de services numériques adaptés aux besoins des usagers ;
- Intégrer systématiquement le numérique dans les projets et services publics ;
- Promouvoir l'innovation comme levier d'attractivité et de dynamisme territorial.

Ce document stratégique devait compléter le Schéma d'Aménagement Général de la Polynésie française (SAGE) et assurer la cohérence des initiatives numériques locales avec les politiques publiques transversales.

Douze propositions majeures, regroupées dans quatre grands axes, avaient ainsi été définies pour atteindre ces objectifs, dont l'évaluation constitue aujourd'hui l'objet du présent bilan.

Certaines propositions relèvent de la compétence des ministères en charge de l'économie, de l'éducation et de la santé. Nous vous proposons de saisir ces derniers pour qu'ils puissent examiner l'état d'avancement des modalités relevant de leurs portefeuilles respectifs.

Proposition 1 : Une gouvernance « tous numérique » (PR/DGEN)

L'objectif était de créer une plateforme de dialogue et de coordination rassemblant l'État, les collectivités polynésiennes, les acteurs économiques et sociétaux, afin de pointer une politique numérique commune. Cette instance devait préfigurer la mise en place, à terme, d'une agence du numérique chargée d'impulser et de piloter la stratégie numérique du Pays.

Les modalités suivantes avaient été identifiées :

- Créer l'espace de dialogue et de concertation sur la politique du numérique en Polynésie "Tous pour le numérique". Les missions de cette plate-forme seront :
 - De coordonner les actions et les initiatives impulsées par les sphères publiques et privées ;
 - D'orienter efficacement les moyens financiers publics et privés par la coordination de projets et d'initiatives et la mobilisation de soutiens ;
- Faciliter les partenariats et échanges avec d'autres territoires ou acteurs (partenariats, projets pilotes...) ;
- Donner une lisibilité aux ambitions numériques des collectivités polynésiennes ;
- Coordonner : infrastructures, usages et services ;
- Accélérer et simplifier les « interfaces » au sein des administrations avec les opérateurs.

Proposition 2 : Renforcer la connectivité internationale et sa performance économique (PR/DGEN) (MEF/OPT)

La Polynésie française devait sécuriser et diversifier ses connexions internationales, dépendantes à l'époque, d'un unique câble sous-marin (HONOTUA), source de vulnérabilité en cas d'incident. Un deuxième câble était envisagé pour garantir la continuité de service et réduire les coûts de transit, encore trop élevés et freinant l'essor des usages numériques. Cette amélioration devait être combinée à un soutien au développement de contenus et services numériques locaux ou exportables.

Les modalités suivantes avaient été identifiées :

- Associer l'ensemble des opérateurs de télécommunication aux grands projets d'investissements. Les inviter à investir en amont et permettre en aval des mécanismes d'achats type IRU dans les nouveaux projets d'infrastructures de connectivité internationale ;
- Abaisser la barrière d'entrée à HONOTUA : Accès au site PAPENOO ;
- Créer un tarif spécifique plaque Tahiti pour raccorder PAPENOO : cibler un tarif de 1000 FCFP le Mbit/s dès 2017 et 500 FCFP en 2018 en attendant une offre fibre noire ou fourreau au-delà ;
- Pour HONOTUA, proposer des IRU 5,10,15 ans de capacité vers Hawaï / Los Angeles ;
- Veiller à ce qu'au moins un 2ème câble sous-marin soit connecté à la Polynésie Française d'ici 24 mois ;
- Financer ou soutenir (aides) les projets d'infrastructures neutres et ouverts (disposant d'un catalogue de service de gros encadré) ;
- Favoriser l'atterrage de tout projet de câble sous-marin indispensable à une stratégie de Hub Numérique Pacifique qui contribuera à augmenter le trafic sur les différents câbles connectés à Tahiti, abaissant ainsi le coût du transit IP.

Proposition 3 : Accentuer l'ouverture du marché des télécommunications (PR/DG EN)

La concurrence devait être renforcée pour stimuler l'innovation, améliorer la qualité des services et réduire les coûts. La mutualisation des infrastructures était identifiée comme un levier majeur, nécessitant des tarifs de gros incitatifs et évitant les effets anticoncurrentiels. L'absence de conditions favorables au partage d'infrastructures entraînait une duplication coûteuse et inefficace des équipements.

Les modalités suivantes avaient été identifiées :

- Associer les différents opérateurs aux grands projets d'infrastructures du Pays ;
- Faire évoluer les offres de gros groupe OPT et d'interconnexion pour favoriser le développement du marché et la transformation numérique dans tout le Pays ;
- Inviter les opérateurs sous 2 mois à faire/revoir des offres de gros de partage des infrastructures entre les opérateurs (Pylônes, fibre noire, boucle locale ADSL, FTTH...) ;
- Réunir les opérateurs autour d'un contrat d'engagement Tous pour un objectif d'internet de haute qualité en Polynésie (amélioration de la capacité de bande passante par client avec des minima annuels sur les 3 à 5 prochaines années) avec l'appui d'une politique publique ;
- Faire évoluer le cadre légal et réglementaire pour inciter fortement le partage et la mutualisation des réseaux partout dans le Pays y compris dans les Archipels Éloignés ;
- Explorer le partage de réseau mobile activé notamment pour favoriser le saut technologique vers la 4G avec une approche de type RAN Sharing (mise en commun par les opérateurs d'équipements actifs et de leurs fréquences assignées) ;
- Veiller à ce que la régulation des tarifs de gros permette une offre de détail de qualité sans effet de ciseaux tout en incitant les investissements efficaces.

Proposition 4 : Développer la connexion haut débit dans l'ensemble des archipels éloignés via un mix technologique (PR/DGEN) (MEF/OPT)

La forte disparité du coût de la bande passante entre les archipels éloignés et Tahiti constituait un frein majeur au développement numérique. Un recours à des solutions technologiques mixtes (satellite, hertzien, fibre, etc.) devait permettre d'assurer un accès haut débit fiable et abordable pour l'ensemble des populations, services publics et acteurs économiques de ces territoires.

Les modalités suivantes avaient été identifiées :

- Demander à l'OPT de doubler la capacité kbit/s par client en 2017 dans les archipels éloignés, via les accès SAT et contrats en cours (OPT) ;
- Instaurer un catalogue de gros des AE résultant d'un mécanisme de subvention du Mbit/s afin de réduire l'écart avec les tarifs pratiqués aux IDV sur base d'une structure de coûts audité au préalable ;
- Mobiliser les technologies Satellitaires et leurs évolutions en cours (orbites basses) pour compléter la connectivité au-delà des câbles sous-marins ;
- Envisager d'actualiser les missions de Service Public de télécommunications et de Service Universel pour délivrer un service de base dans toutes les îles habitées Objectif un tarif de gros des liaisons AE avec Tahiti du Mbit/s identique à celui d'Honotua domestique ;
- Proposer un assemblage efficace et astucieux de technologies de desserte interne aux territoires pour les îles des Archipels Éloignés (Fibre aux sites clés, Couverture 4G Fixe/Mobile, WIFI, Montée en Débit DSL) ;
- Solutions innovantes et combinées dans le domaine de l'environnement, de l'énergie et du numérique sur les archipels éloignés.

Proposition 5 : Connecter en fibre optique les sites prioritaires et accélérer la pénétration du Très haut débit (THD) (MEF/OPT)

Malgré un début de déploiement de la fibre en 2014, son adoption restait limitée. Trois leviers étaient identifiés pour accélérer la dynamique :

- Prioriser le raccordement des grands établissements publics, des entreprises et des collectifs de logements ;
- Structurer une offre de gros compétitive et coordonner le plan de déploiement avec les fournisseurs d'accès ;
- Recourir à des solutions techniques alternatives (ex. FTTdP) pour réduire le coût et la complexité du branchement final.

Les modalités suivantes avaient été identifiées :

- Veiller à une totale transparence et anticipation du calendrier de déploiement et pré-ouverture commerciale des zones fibrées (2 à 3 mois avant) : Voir même sur la stratégie de géomarketing avant déploiement OPT consulterait tous les FAI ;
- Étude de définition Réseau Interne PF (1^{er} semestre 2017) via SIPF ;

- Instaurer un dialogue avec l'OPT et un cadre qui dynamise le développement de la pénétration du THD pour veiller au développement des accès fibre optique dans des délais très brefs (moins de 18 mois) de l'ensemble des sites prioritaires publics et privés ;
- Soutenir le financement des raccordements Fibre (plafond 75% du montant avec un maximum de 200 000 FCFP par Site) ;
- Veiller à la performance et au contenu du catalogue des offres de gros pour faciliter la dynamique de marché des FAI : prévoir Offre IRU 5,10, 15 ans ; offre de fibre noire, location de fourreaux.

Proposition 6 : Mobiliser la commande publique pour contribuer à développer le marché du Haut et très Haut Débit (PR/DSI)

La commande publique devait servir de levier pour soutenir le marché des télécommunications. En centralisant et structurant les besoins en haut et très haut débit des établissements publics, l'objectif était de stimuler l'investissement, favoriser l'émergence d'offres compétitives et améliorer la connectivité des services publics.

Les modalités suivantes avaient été identifiées :

- En coordination avec l'ensemble des acteurs publics, établir un document posant les axes prioritaires du déploiement en fibre optique pour les établissements publics ;
- Identifier des sites pilotes prioritaires ;
- Veiller à allouer les marchés pour s'assurer une expression large et efficace de la concurrence (achats groupés, avec LOTS, etc...) ;
- Combiner l'achat de services avec la construction de réseaux privatifs sur des zones limitées mais pertinentes (réseaux indépendants dans les secteurs les plus denses pour interconnecter des établissements).

Proposition 7 : Faire du numérique un élément de consolidation du système éducatif (MEE/DGEE)

Le numérique devait être intégré dans l'enseignement, de l'école primaire au lycée, pour améliorer l'offre éducative, réduire les inégalités d'accès aux ressources pédagogiques et orienter les jeunes vers les métiers du numérique. L'accompagnement à l'usage des outils et ressources numériques était essentiel pour tirer pleinement parti de ces opportunités.

Les modalités suivantes avaient été identifiées

- Expérimentation d'une plateforme de services numériques (pédagogie), environnement numérique de travail, distribution de services et de logiciels, communication avec les parents en internat ;
- Sécuriser et optimiser les fonctions de gestion : base élève, RH, GF, maintenance ;
- Renforcement de l'équipement avec l'achat de 600 tablettes/ordinateurs ;
- Accompagnement des communes : rénover le câblage intérieur des établissements en vue de l'arrivée de la fibre ;

- Déploiement de la plateforme pédagogique polynésienne (logiciels pédagogiques + ENT) ;
- Politique d'équipement des lycées et des collèges : passer progressivement à 1000 ordinateurs/tablettes achetés par an en améliorant aussi l'équipement des internats.

1. Le déploiement de l'Espace numérique de travail (ENT) polynésien dans les écoles et établissements publics de Polynésie française :

Le déploiement de l'ENT en Polynésie française répond aux orientations fixées par le SDAN 2016-2025 en dotant le système éducatif d'une plateforme pédagogique unifiée, sécurisée et accessible à tous. Après une expérimentation initiale et l'élaboration d'un cahier des charges robuste, la généralisation engagée depuis 2023 progresse selon un calendrier maîtrisé, appuyée par la formation des personnels, la simplification des accès et la mise en place d'un haut niveau de sécurité. L'ENT constitue désormais un socle transversal au service de la pédagogie, de la gestion et du pilotage éducatif.

Les indicateurs d'activation et de fréquentation confirment que l'ENT s'installe désormais dans les usages quotidiens des élèves, des enseignants et des familles. La gratuité d'accès grâce aux conventions avec les opérateurs et les offres préférentielles consenties aux écoles et établissements réduisent la fracture numérique et garantissent l'équité d'accès sur l'ensemble du territoire. L'investissement consenti, inférieur à 600 FCFP par élève et par an, demeure maîtrisé au regard des bénéfices apportés en matière de continuité pédagogique, de communication École-famille et de pilotage éducatif. Ces avancées contribuent à réduire la fracture numérique et à renforcer la cohésion scolaire et sociale.

Toutefois, les budgets devront être pérennisés et anticipés, en particulier pour le marché 2026-2030, afin d'assurer la continuité de service et l'intégration progressive de nouvelles ressources pédagogiques. La réussite future dépendra de la capacité à consolider les usages à accompagner l'appropriation par tous les profils et à intégrer de nouvelles ressources pédagogiques. L'ENT constitue désormais un socle numérique durable pour l'école polynésienne et un levier stratégique de modernisation et de cohésion éducative.

2. La sécurisation et l'optimisation des fonctions de gestion : base élève, RH, GF, maintenance :

La sécurisation et l'optimisation des fonctions de gestion (base élève, RH, OF, maintenance) répondent aux orientations fixées par le SDAN 2016-2025 en dotant la Polynésie française de systèmes d'informations unifiés, garantissant une consolidation des données. La prochaine étape consistera à acquérir des outils de pilotage « data-centrés » pour faciliter la prise de décision. Cela implique de transformer la donnée en un véritable atout stratégique pour l'administration. Une attention particulière doit être portée à la maintenance et au support utilisateur. La multiplication des applications nationales, sans augmentation proportionnelle du personnel d'assistance (notamment au sein de la DINE), pourrait compromettre la qualité des données. Une volumétrie d'assistance accrue et des temps de réponse allongés risquent de fragiliser l'intégrité de l'information.

3. La rénovation des câblages intérieurs des établissements en vue de l'arrivée de la fibre

- Infrastructures (Réseau/Wifi/Serveur) du 2nd degré : la refonte des réseaux informatiques est le prérequis au haut débit

Les établissements du 2nd degré sont tous équipés d'un réseau informatique interne structuré. Cette organisation permet de connecter la plupart des salles de classe à internet, facilitant ainsi l'intégration du numérique dans les enseignements. Par ailleurs, la mise à disposition de salles informatiques dédiées permet aux élèves d'accéder à des ressources et à des outils spécifiques dans un environnement contrôlé.

La mise aux normes de ces infrastructures réseaux est donc une étape essentielle à l'implémentation du haut débit et des projets comme le Wi-Fi dans les établissements scolaires. L'objectif est d'amener ce haut débit à l'intérieur des salles de classes, d'améliorer le « câblage intérieur » et donc la connectivité interne des établissements. En effet, l'arrivée de la fibre sur une île ne garantit pas une connexion de qualité dans chaque salle de classe. Un effort est nécessaire pour l'infrastructure du « dernier kilomètre » au sein des établissements pour ne pas limiter l'expérience numérique des élèves et des enseignants.

Le département informatique du numérique éducatif (DINE) de la DGEE joue un rôle clé en accompagnant les collèges et lycées dans cette refonte. Ces missions représentent un défi logistique majeur, particulièrement pour les îles éloignées comme Tubuai, Rangiroa et Rurutu où la planification et la mise en œuvre ont nécessité une coordination rigoureuse du fret maritime, de la commande de matériel et de la présence des équipes techniques sur place.

La plupart des établissements scolaires n'a pas bénéficié d'une mise aux normes de leur câblage informatique depuis leur construction, il y a plus de 30 ans, alors qu'on leur demande d'intégrer pleinement les usages du numérique. Or les anciens câblages, souvent de type Ethernet de catégorie 5 ou 5E, ne peuvent pas gérer les vitesses de gigabit nécessaires pour les usages intensifs comme la visioconférence, le streaming de contenu éducatif ou l'utilisation de plateforme d'apprentissage en ligne. Une rénovation vers du câblage moderne de catégorie 6, 6A ou supérieur, permet :

- D'atteindre des débits élevés : indispensable pour exploiter le plein potentiel de la fibre optique ;
- De garantir une connexion stable et fiable : réduisant les latences et les interruptions qui perturbent les cours ;
- De supporter plusieurs usages simultanés : permettant à de nombreux élèves et enseignants d'utiliser les ressources numériques en même temps sans dégradation des performances.

Les travaux vont porter sur la rénovation des câblages et des équipements réseaux pour qu'ils acceptent des débits supérieurs, transformer une salle ordinaire en salle informatique, amener du réseau dans une salle de classe ordinaire, mettre en place ou étendre le réseau wifi. Les travaux sont la plupart du temps limités aux périodes de vacances scolaires afin de ne pas perturber les cours. Cette contrainte de calendrier, combinée au budget limité, rend impossible une rénovation complète en une seule fois. Les

projets sont donc fragmentés et se déroulent en plusieurs phases, ce qui peut rallonger le temps total de la rénovation.

Tableaux des établissements scolaires ayant bénéficié de travaux de mises aux normes réseaux informatiques :

	2021	2022	2023	2024	2025
Nb d'établissements	9	4	11	17	10
détails	clg Huahine clg Punaauia LP Uturoa Lyc Taravao LUT LP Mahina	LP Mahina LPG clg Taaone clg Faaroa	clg Faaroa clg Taaone clg Maco Tevane clg Arue clg Makemo LP Mahina	LPG clg Mataura clg Rurutu clg Tahaa clg Huahine LUT, clg Taiohae	Clg Hitia o te ra clg Hao clg Paopao clg Atuona clg Maco Tevane
	lycée Papara clg Faaroa clg Afareaitu		LP Taravao Clg Atuona LP Faa Lycée Diadème LHT	clg Arue LP Uturoa Clg Louise Carlson clg Atuona clg Papara LP Mahina, clg Taaone clg Punaauia clg Afareaitu lyc Diadème	clg Papara clg Atuona clg Teva i uta clg Taravao clg Afareaitu

Lors de la refonte du réseau, l'accent est également mis sur la sécurité informatique. Il est crucial de sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques et aux enjeux de la cybersécurité, en leur expliquant les objectifs de la mission : Une architecture réseau bien conçue, qui inclut le cloisonnement des différents réseaux (administratif, pédagogique, Wi-Fi, vidéosurveillance, VoIP) est mise en place pour garantir une sécurité optimale et protéger les données.

Cependant, le budget alloué à ces chantiers et les effectifs du DINE pour piloter ces projets sont nettement insuffisants par rapport aux nombres d'établissements concernés. De 2020 à 2024, le budget consommé sur ces quatre ans était de 46,58 millions CFP. Il est de 15 millions CFP en 2025 mais le montant reste insuffisant.

Par ailleurs, le déploiement du Wi-Fi dans les établissements scolaires a connu une progression notable depuis ses débuts. En 2006, un projet pilote a timidement interconnecté deux bâtiments, mais le développement est resté au point mort jusqu'à l'arrivée du haut débit.

À partir de 2020, avec l'amélioration des connexions Internet, les demandes pour le Wi-Fi se sont multipliées. Le déploiement, d'abord partiel, s'est étendu pour couvrir des espaces clés comme les COI et les salles de classe, puis les zones extérieures et même les nouveaux internats, conçus avec une connectivité Wi-Fi intégrée pour les élèves.

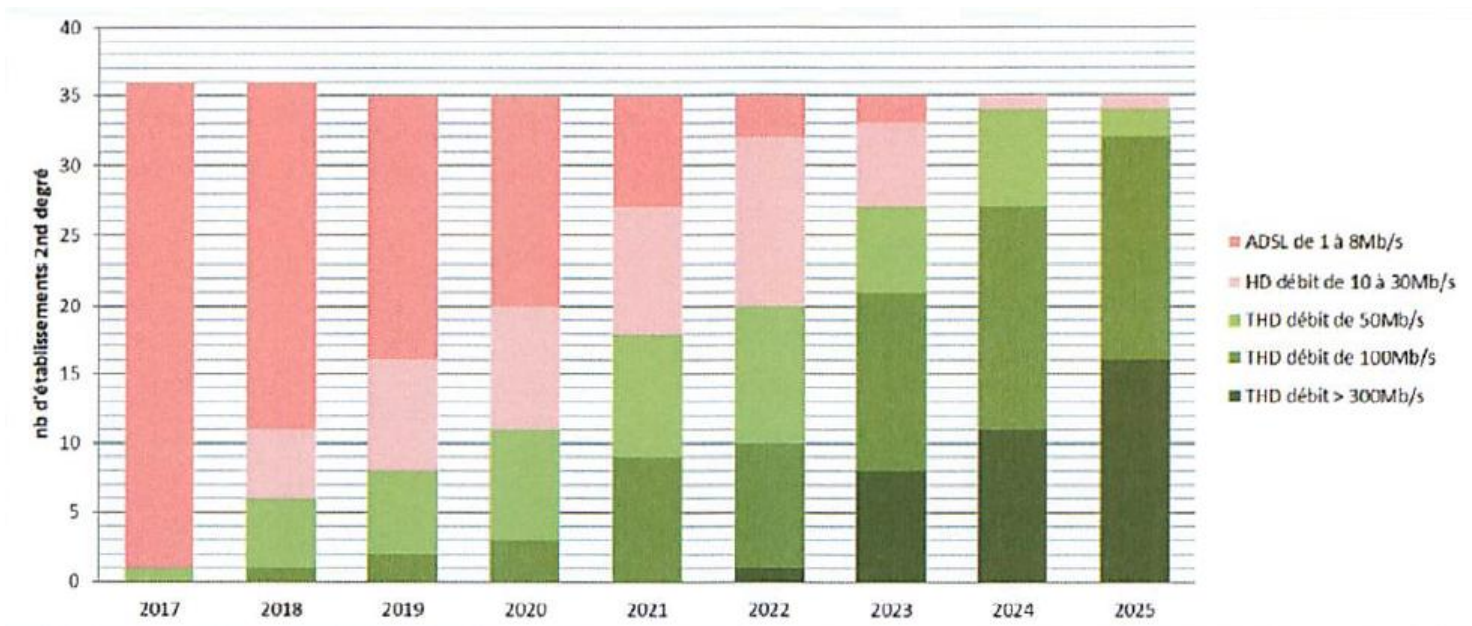
A la rentrée 2025, 26 établissements sur 35 disposent d'un réseau wifi, mais la couverture reste très disparate. Si certains lycées, comme Paul Gauguin où le manuel numérique a remplacé les manuels papier, bénéficient d'une couverture dense et totale avec 83 bornes, d'autres se limitent à une zone spécifique.

- Connectivité des collèges et lycées : du haut débit dans tous les établissements

L'accès au haut débit est une condition récurrente des projets pédagogiques. Arrivés tardivement dans nos établissements : le premier collège celui de Punaauia passe à la fibre en fin 2017, le premier lycée en 2018 mais la progression reste lente. En 2021 un quart des établissements du second degré étaient sur de l'ADSL ou une connexion satellitaire faible. Avec l'arrivée de la fibre optique aux Australes en 2024-2025,

TOUS les établissements du 2nd degré public sont désormais à des débits supérieurs à 30Mb/s, ce qui finalise un plan entamé il y a plus de 5 ans. A la rentrée scolaire 2025, 45% des

établissements ont sur leur réseau pédagogique un abonnement internet à 100Mb/s, et 40% à 300Mb/s. Seuls deux grands lycées sont sur débits supérieurs à 500Mb/s.



Malgré les efforts pour améliorer la connectivité une inégalité de débit internet persiste entre les établissements du 1er et du 2nd degré en Polynésie française.

Le second degré est privilégié : les collèges et les lycées bénéficient du soutien technique et financier de la DGEE pour un accès au haut débit.

Les écoles sont désavantagées : l'entretien et le fonctionnement des écoles, ce qui inclut l'accès à l'internet, relève de la compétence des communes, ce qui crée une disparité entre les 48 communes. Seules quelques municipalités investissent pour passer à la fibre optique. En conséquence la grande majorité des écoles (86% soit 168 écoles) restent connectées via un ADSL gratuit, avec un débit très limité entre 1 Mb/s et 6Mb/s ce qui entrave l'utilisation du numérique éducatif.

La convention cadre N°09237-MEA signée en novembre 2022 entre le gouvernement polynésien et le principal fournisseur d'accès internet offre pourtant des abonnements gratuits en ADSL ainsi que des remises sur des offres commerciales plus rapides. Malgré cela, seules 12 écoles ont pu bénéficier d'un raccordement à la fibre optique soulignant le rôle crucial des choix budgétaires des communes dans celle fracture numérique.

• **Infrastructures du 1er degré et connectivité dans les écoles : il est laborieux de faire entrer le haut débit dans l'école**

L'infrastructure informatique d'une école est très différente de celle d'un collège ou d'un lycée. L'absence de câblage dans les salles de classe est une contrainte majeure. L'accès à internet se fait principalement dans le bureau du directeur où la connexion internet est initialement prévue pour les tâches administratives. Le partage du réseau vers les salles de classe repose en grande partie sur des solutions sans fil. On note une forte dépendance aux bornes Wi-Fi personnelles des enseignantes qui pallient l'absence d'un réseau institutionnel

robuste. Cette approche bien que pratique pour un usage ponctuel, est vulnérable et ne garantit ni la stabilité, ni la sécurité, ni le débit nécessaire à un usage pédagogique intensif pour l'ensemble d'une classe.

Les statistiques de 2024 confirment cette disparité et soulignent l'ampleur du chemin à parcourir :

- 46 écoles disposent d'un accès Wi-Fi dans toutes les classes
- 78 écoles ont un accès Wi-Fi dans quelques salles de classes uniquement
- 69 écoles n'ont aucun accès Wi-Fi dans les classes.

La situation actuelle ne permet pas de garantir un accès équitable et performant au numérique pour tous les élèves.

L'orientation budgétaire des communes se ressent aussi dans l'état général de connexion internet des écoles, qui restent majoritairement sur la connexion internet gratuite ADSL de la convention entre le gouvernement et le FAI Onati.

Niveau de connexion des écoles selon les archipels :

Archipel	1 Mbs/6Mbs	10Mbs	12Mbs	18Mbs	30Mbs	+100Mbs
IDV	66	6	1	3	0	8
ISLV	28	2	0	0	0	2
Tuamotu-Gambier	7 écoles à 0Mbs 41 écoles à 1 ou 6Mbs	1	0	0	1	1
Marquises	1 école à 0Mbs 19 écoles à 1 ou 6Mbs	0	0	0	0	1
Australes	6	0	0	0	0	0
Total	168	9	1	3	1	12

3 conventions sont disponibles pour améliorer la connectivité des établissements scolaires :

- La convention cadre N°09237-MEA signée en novembre 2022 entre le gouvernement polynésien et le principal fournisseur d'accès internet ONATI Vini offre des abonnements gratuits en ADSL ainsi que des remises sur des offres commerciales par fibre optique plus rapides.

- La convention N°1948/MEE signée en mars 2025 entre le gouvernement polynésien et le FAI VITI offre un abonnement haut débit de 300/100 Mbps à 500/100Mbps remis à 15% ainsi que des offres 4G/5G remises.
- La convention N°3422/MEE signée en mai 2025 entre le gouvernement polynésien et le FAI Pacifie Mobile Telecom - Vodafone propose des offres 4G/5G et fibre optique de 100/50 Mbps à 500/100 Mbps avec des remises dégressives selon la durée d'engagement.

Les conventions de 2025 ont la particularité d'inclure des offres 4G et 5G, ciblant spécifiquement les écoles où les travaux de mise en place de la fibre optique ont découragé les communes.

4. La politique d'équipement des établissements scolaires avec pour objectif de passer progressivement à 1000 ordinateurs/tablettes achetées par an en améliorant aussi l'équipement des internats

Les assises du numérique éducatif de Polynésie en mars 2021 préconisaient : « A visée pluriannuelle, poursuivre et intensifier la politique d'équipement dans le premier et le second degré, en matériels et support numériques accessibles à tous, modulables et adaptables aux usages spécifiques des écoles, CJA et établissements, soutenant efficacement les pratiques pédagogiques et les apprentissages des élèves. »

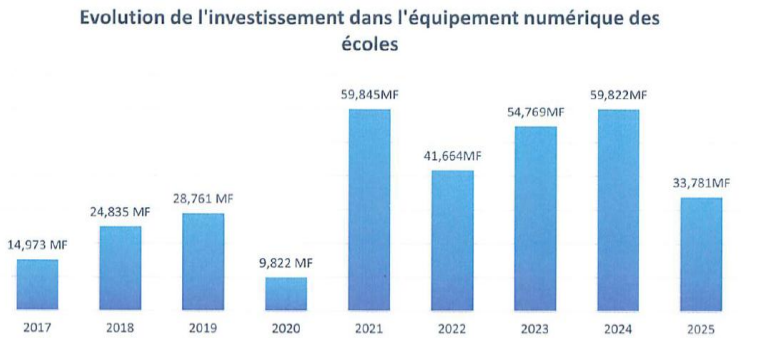
• Le premier degré

Depuis plusieurs années, le Pays investit dans l'équipement numérique des écoles afin de garantir une plus grande équité entre les territoires. Des financements complémentaires sont ainsi octroyés par le ministère de l'Éducation pour accompagner les partenaires locaux dans la transformation numérique du premier degré.

L'objectif poursuivi est de parvenir à équiper progressivement l'ensemble des classes, dans tous les archipels, en se rapprochant des seuils nationaux. Il s'agit de soutenir efficacement les apprentissages, de développer les compétences numériques des élèves en cohérence avec le Cadre de Référence des Compétences Numériques (CRCN), et de tirer pleinement parti du déploiement de l'ENT NATI qui favorise de nouvelles pratiques d'enseignement et d'apprentissage.

Les préconisations issues des Assises du numérique éducatif de mars 2021 servent désormais de référence pour constituer un socle numérique de base adapté au premier degré, reposant sur des équipements mobiles, connectés, sécurisés et pédagogiquement modulables.

L'équipement des classes représente plus de 95% du budget. Les investissements portent majoritairement sur les classes mobiles (une classe mobile comprend 8 tablettes, un vidéoprojecteur, un Apple TV et en option, des claviers sans fil et des hubs de connexion. Ces options ont été introduites pour mieux adapter les dotations aux réalités du terrain), les robots et les ordinateurs, afin de soutenir directement les apprentissages des élèves dans les écoles, les CJA et les structures de l'ASH. Les 5% restants du budget sont alloués à l'équipement de formateurs (Enseignant référent aux usages du numérique - ERUNS de circonscription et le pôle d'innovation et de formation des formateurs (PAPN) de la DGEE).



La répartition du budget global s'effectue par circonscription, au prorata du nombre d'élèves. Conformément au principe de subsidiarité, les choix de matériel sont arrêtés par l'IEN, en concertation avec son équipe et notamment avec l'appui de l'ERUN.

Le suivi du niveau d'équipement repose sur une enquête annuelle menée auprès des directeurs d'école, avec l'appui de l'ERUN de circonscription. Les données collectées sont ensuite compilées par le Pôle de l'action pédagogique et numérique de la DGEE, ce qui permet de disposer d'une vision globale et détaillée de l'équipement numérique du premier degré, déclinée par archipel, commune ou école. Cette enquête distingue le matériel récent (moins de cinq ans) du matériel plus ancien (obsolète souvent), et identifie également l'origine des financements : dotation DGEE, investissements communaux, coopératives scolaires, associations de parents d'élèves ou mécénat. Depuis 2024, le recueil est entièrement dématérialisé via la plateforme établissement de la DGEE.

Les remontées mettent en évidence que le taux d'équipement numérique préconisé par le socle numérique de base pour le premier degré n'est pas encore atteint en Polynésie française (tableau I). Sur la base de 24 470 élèves inscrits dans les écoles de Polynésie française à la rentrée 2025/2026, on peut compter environ une tablette pour 10 élèves. On compte aussi 1 à 2 systèmes de visualisation et 1 à 2 ordinateurs portables par école.

Tableau I - Quantité de matériel acquis par la DGEE à destination des écoles :

Désignation	Matériel de + 5 ans (2017 à 2020)	Matériel de - 5 ans (2021 à 2025)	Total de matériel
Tablette	1040	2288	3328
Ordinateurs portables	46	249	295
Robots	170	653	823
Vidéoprojecteurs	45	271	316

Le renouvellement de 1000 équipements par an préconisé par le SDAN n'est pas atteint						
1 ^{er} degré		2021	2022	2023	2024	2025
	Montant prévisionnel (AP)	60 000 000 FCPF	60 000 000 FCPF	55 000 000 FCPF	60 000 000 FCPF	80 000 000 FCP
	Total engagé	59 845 942 FCPF	41 664 708 FCPF	54 769 483 FCPF	59 995 557 FCPF	33 781 975 FCPF
	Nb tablettes	767	464	445	416	196
	Nb portables	5	10	0	193	41
	Nb PC	0	0	0	0	0
	Total équipements 1D	772	474	445	609	237
	Objectif des 1000	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint

• Le second degré

L'intégration des outils numériques dans les programmes scolaires a conduit à une forte augmentation des usages, ce qui se reflète dans l'évolution du parc. En 2004-2005 le parc du

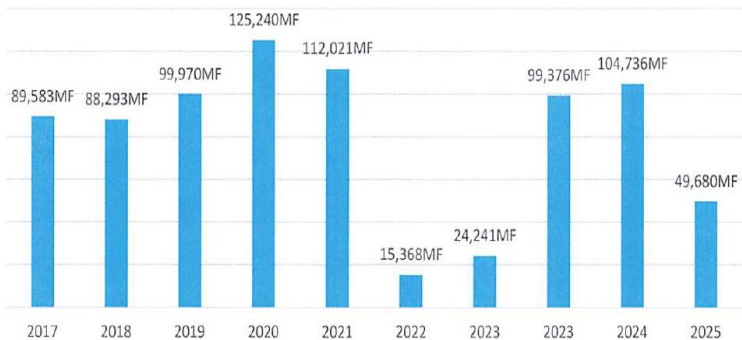
2nd degré public comptait 2500 postes, avec un ratio de 1 poste pour 10 élèves et un accès internet limité, avec un équipement plu concentré dans les lycées que dans les collèges.

En 2023-2024 le parc informatique pédagogique a quasiment triplé pour atteindre 4900 PC et 2270 iPads, abaissant le ratio à 3 élèves par équipement informatique. La répartition est désormais plus équilibrée entre lycées et collèges car le disciplines comme l'histoire, la géographie et les langues ont rejoint les matières scientifiques dans l'usage du numérique. Les TICE/B2i et PTX touchent désormais tous les niveaux scolaires.

Cette évolution positive se heurte toutefois à un défi majeur : l'obsolescence programmée des équipements. Les mises à jour des systèmes d'exploitation peuvent rendre le matériel inutilisable, comme ce fut le cas avec les iPads. A partir de septembre 2025, avec l'arrivée de l'iPadOS26, cette seule mise à jour du système va rendre obsolètes tous les iPads de 7^{ème} génération et générations antérieures. Une seule mise à jour a ainsi rendu obsolètes 1624 iPads (Air1, Air2, 5th, 6th et 7th génération), obligeant au renouvellement de l'ensemble du parc pour un coût total de 111 millions FCFP à étaler sur plusieurs années.

Or ce budget est très variable et imprévisible car il dépend de l'orientation budgétaire annuel du gouvernement de la Polynésie française. Il varie de 15.368 millions FCFP (2022) jusqu'à 125 millions FCFP pour les années les plus fastes (2020). Cette fluctuation empêche une planification et un renouvellement régulier des équipements. Pour les établissements, il devient difficile de maintenir un parc à jour, et donc de garantir un accès équitable aux outils numériques pour les élèves. Le budget nécessaire pour le renouvellement du parc informatique des collèges et lycées en 2026 est estimé à 200 millions FCFP. Cependant, si le budget alloué reste identique à celui de 2025, soit moins d'un quart de la somme requise, alors cette insuffisance budgétaire aura des conséquences directes : un parc informatique qui continue de se dégrader et des usages du numérique en classe qui en pâtiront.

Evolution de l'investissement dans l'équipement informatique du 2nd degré



Avec le seul financement du pays, le renouvellement de 1000 équipements par an préconisé par le SDAN n'est pas atteint

		2017	2018	2019	2020
2 nd degré	Montant prévisionnel (AP)	120 000 000 FCFP	120 000 000 FCFP	120 000 000 FCFP	128 815 740 FPPF
	Total engagé	89 583 818	88 293 612	99 970 765	125 240 259
	+ Financement collège numérique (Etat)	42 967 606	41 196 547	0	0
	Nb tablettes	645	544	208	110
	Nb portables	126	101	124	153
	Nb ordinateurs fixes	524	835	421	665
	Total équipements 2D	1295	1480	753	928
	Objectif des 1000	Atteint	Atteint	Non atteint	Non atteint

		2021	2022	2023	2024	2025
2 nd degré	Montant prévisionnel (AP)	150 000 000 FCFP	150 000 000 FCFP	100 000 000 FCFP	150 000 000 FCFP	100 000 000 FCFP
	Total engagé	112 021 838	15 368 028	99 376 583	104 736 188	49 680 732
	Nb tablettes	151	86	47	24	381
	Nb portables	46	15	62	53	28
	Nb ordinateurs fixes	504	0	585	775	64
	Total équipements 2D	602	101	694	852	473
	Objectif des 1000	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint

Les années 2017 et 2018 ont marqué un tournant pour l'équipement numérique des collèges en Polynésie française. Durant cette période, l'objectif d'acquérir plus de 1000 équipements informatiques par an a été atteint, une performance unique à ce jour.

Cette dynamique s'inscrivait dans la continuité du Plan numérique pour l'éducation (PNE) de 2015, une initiative nationale visant à généraliser l'usage du numérique dans les pratiques pédagogiques et à équiper massivement les établissements scolaires. En France hexagonale, ce plan a été déployé dans 1668 collèges.

En Polynésie, cette impulsion s'est concrétisée par l'appel à projet « Collèges numériques et innovation pédagogique ». Ce programme a permis d'équiper de manière significative huit établissements :

- Collège du Taaone
- Collège de Papara
- Collège de Tipaerui maintenant Louise Tehea Carlson
- Collège Henri Hiro
- Collège Ua Pou
- Collège Tinomana Ebb
- Collège de Huahine
- Collège Maco Tevane.

Ces projets ont permis de doter les collèges de matériels variés, essentiels pour un usage collectif en classe : des valises de tablettes iPad, des MacBook pro, des vidéoprojecteurs, des tableaux numériques interactifs et des stations de synchronisation pour les tablettes.

Aujourd'hui, une problématique majeure se pose : les équipements acquis en 2017 et 2018, en particulier les iPad Air 1 et Air 2, sont désormais considérés comme obsolètes.

Cette situation nous confronte à un besoin de renouvellement de grande ampleur du parc d'équipements. Toutefois,

contrairement à la dotation initiale, cette opération ne bénéficie plus du financement dédié de l'Etat.

➤ En conclusion, le Schéma Directeur d'aménagement du numérique (SDAN) 2016-2025 a posé des bases solides pour la transformation numérique de l'éducation en Polynésie. Les objectifs majeurs de l'aménagement numérique ont été atteints avec succès, grâce au déploiement généralisé de l'Espace Numérique de Travail (ENT) et la mise en place de système de gestion performants.

Cependant, ce bilan met en lumière deux défis persistants : le manque de cohérence dans le déploiement des infrastructures physiques du premier degré, qui dépend de la volonté communale, et surtout l'échec de l'objectif d'équipement sur la durée en raison d'un financement insuffisant. Ces constats soulignent l'impératif de dépasser le cadre des appels à projets ponctuels pour mettre en place une politique d'investissement pérenne, seule capable de garantir une équité d'accès au numérique pour tous les élèves polynésiens et de pérenniser les acquis des premières années.

Proposition 8 : Développer un système de santé innovant pour répondre aux contraintes exceptionnelles de la PF (MSP/DSP)

Le numérique devait permettre de renforcer l'efficacité et l'accessibilité du système de santé polynésien en développant la télémédecine (téléradiologie, télédiagnostic, télésurveillance, téléformation). L'objectif était de réduire les évacuations sanitaires coûteuses et d'améliorer la prise en charge médicale sur l'ensemble du territoire.

Les modalités suivantes avaient été identifiées :

- Démonstrateur d'un espace numérique de santé permettant aux acteurs de collaborer et de partager des données relatives aux patients ;
- Etendre les expérimentations de télémédecine de qualité pour limiter les EVASAN et maintenir les malades à proximité de leur lieu de vie ;
- Etudes de définition d'un observatoire de la santé (infrastructure de données publiques, axes prioritaires, prévention et évaluation) ;
- Création de l'espace numérique de santé polynésien ;
- PACS (système d'archivage et de transmission d'images Picture Archiving and Communication System) mutualisé pour faciliter l'accès aux images médicales, partager les expertises et développer la téléradiologie sur l'ensemble du territoire ;
- Déploiement des premiers réseaux de télésanté (phase « d'industrialisation ») ;
- Création de l'Observatoire de la santé.

Proposition 9 : Amplifier le développement des usages numériques dans la société polynésienne (PR/DGEN)

La réussite de la transition numérique passait par la formation, la médiation numérique et l'accompagnement des usagers, tant dans les organisations que dans la population générale. L'objectif était de favoriser l'adoption des outils numériques, d'encourager de nouveaux usages et de réduire les fractures numériques sociales et territoriales.

Les modalités suivantes avaient été identifiées :

- Démonstrateur d'un système de formation à distance couvrant l'ensemble de la Polynésie française ;
- Renforcement du plan d'accompagnement des enseignants à l'usage du numérique en classe (négociation avec l'Etat) ;
- Plan de développement de la formation aux métiers du numérique ;
- Feuille de route de développement de la formation sur les usages et sur les métiers émergents du numérique ;
- Programme de déploiement de services innovants pour les entreprises, les administrations du Pays et les collectivités locales.
- Développement d'une médiation numérique adaptée au contexte de la Polynésie en ciblant les particulières, les professionnels, les entreprises et les collectivités afin de faire évoluer leurs pratiques (création de tiers-lieux).

Proposition 10 : développer une administration 100% numérique et accessible à tous (PR/DSI)

La modernisation de l'administration devait passer par la dématérialisation des services et procédures, afin de simplifier la relation entre les citoyens et l'administration, améliorer l'accessibilité et accroître l'efficacité des services publics.

Les modalités suivantes avaient été identifiées :

- L'expérimentation du déploiement de maisons de service au public dans les territoires les plus éloignés : guichets uniques polyvalents (mairie, poste, SEFI, CPS, banque, etc.) ; outillage de ces guichets avec le numérique (bases de connaissance, mise en réseau...) ;
- Etude de définition du réseau interministériel de la Polynésie française (RIPF) ;
- Etude d'une plateforme de e-services (Pays, communes, établissements publics) proposant des solutions en marque blanche ;
- Création d'une plateforme mutualisée et unifiée de e-services administratifs (Pays, bloc communal, établissements publics) : simplification administrative des démarches des citoyens et des entreprises ; simplification de la gestion des demandes ; marque blanche ;
- Développement du réseau interministériel de la Polynésie française (RIPF), élargi progressivement aux autres administrations et services locaux.

Proposition 11 : bâtir une politique de la donnée (PR/DGEN/DSI)

La modernisation de l'administration et des services publics locaux nécessitait la mise en place un plan de gestion de la donnée en Polynésie française, sous la responsabilité d'un Chief Data Officier qui aurait pour fonction de systématiser le recueil de données et d'en garantir leur protection.

Les modalités suivantes avaient été identifiées :

- Doter le pays d'un Chief DATA Officier et d'une politique de gestion de la « Donnée » ;
- Etude de définition d'un catalogue de données de référence (base adresse, base des bâtiments publics, équivalent de la base Sirène (immatriculation ISPF, ninnéro Tahiti) ;

- Impulser la mise en place d'un socle SIG (Système d'Information Géographique) ouvert et partagé pour les politiques publiques et ouvert aux acteurs de la société ;
- Systématiser le recueil de données sous format SIG (données et cartographies) par exemple auprès des opérateurs de télécommunications pour bâtir des observatoires et disposer d'outils d'informations sur l'éligibilité aux services ;
- Création d'un entrepôt de données destiné à valoriser les données publiques ;
- Renforcer l'implantation de stations météo dans les archipels (en synergie avec les infras existantes) ainsi que le système d'alerte ;
- Diffuser et partager au mieux les données (open data ...) et impulser la création de services d'informations (cartographies, API, serveurs d'éligibilité ...).

Proposition 12 : développer la filière numérique et accélérer la transition numérique des entreprises traditionnelles (PR/DGEN)

Pour soutenir la compétitivité et l'innovation, la filière numérique devait être structurée et renforcée, notamment en

1.2.3 Schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale de la Polynésie française

Le schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale, adopté le 24 avril 2025 par l'Assemblée de la Polynésie française, constitue le cadre stratégique de référence pour la structuration et l'évolution des politiques publiques en matière d'action sociale. Il fixe les orientations prioritaires de la collectivité afin de mieux répondre aux besoins des publics les plus vulnérables et d'adapter les dispositifs existants aux réalités sociales du territoire.

Dans cette dynamique, la gouvernance du dispositif a été renforcée par la création d'un comité de pilotage de la politique de l'action sociale et médico-sociale, institué par arrêté n° 1873/CM du 1er octobre 2025. Ce comité a vocation à assurer le suivi opérationnel du schéma directeur, à coordonner les acteurs concernés et à veiller à la mise en œuvre effective des actions retenues.

Au titre de l'année 2025, cinq actions majeures ont ainsi été identifiées comme prioritaires. La plupart d'entre elles ont été engagées ou mises en œuvre, conformément au calendrier prévisionnel, traduisant la volonté du Gouvernement de concrétiser rapidement les orientations stratégiques adoptées.

Au titre de l'axe 1 – Protéger les personnes sans-abri et les personnes économiquement vulnérables

Action 1.3 : Mettre en place des aides ciblées en faveur des familles monoparentales

Adoptée en novembre 2025 par le conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale (CPS), l'aide familiale monoparentale (AFM) est une aide distincte et complémentaire aux allocations familiales, d'un montant de 3000 FCFP par mois et par enfant à charge. Elle sera versée à compter de février 2026, avec effet rétroactif au 1er janvier.

Destinée aux familles monoparentales affiliées aux régimes RGS, RNS et RSPF, cette aide bénéficie à près de 960 allocataires. Financée par les Fonds d'action sociale au titre de

développant les compétences locales et en facilitant la transition numérique des entreprises. Des mécanismes d'accompagnement étaient envisagés pour les secteurs clés dépendants de la performance des réseaux.

Les modalités suivantes avaient été identifiées :

- Mise en place de mécanismes d'échanges et de concertation avec les secteurs stratégiques de l'économie locale (ex : secteur bancaire, utilités, tourisme) afin de mieux répondre à leurs besoins de bande passante et de déploiement d'infrastructures performantes ;
- Mise en place d'un programme prioritaire d'accueil des entreprises numériques désireuses de s'installer en Polynésie française et valorisation d'un programme de type « follow the sun » ;
- Développement de la filière numérique : programme d'accueil des entreprises informatiques (défiscalisation notamment) : secteur privilégié du cloud, de l'intégration de services et du codage ;
- Accélération de la transition numérique des entreprises classiques : présence renforcée sur le Web, e-commerce, m-paiement, relation client, etc.

l'aide extra-légale, elle est versée automatiquement en même temps que les allocations familiales, sans aucune démarche supplémentaire, dès lors que les conditions d'éligibilité sont remplies.

Cette mesure vise à répondre aux difficultés économiques croissantes rencontrées par les parents isolés, particulièrement exposés à la précarité. Elle a pour objectif de renforcer leur pouvoir d'achat, de mieux couvrir les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation des enfants et de prévenir les situations de fragilité sociale.

Cette action repose sur une mobilisation conjointe du ministère en charge des Solidarités, du ministère de la Santé, de la CPS et de la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité (DSFE). Elle illustre la volonté du Pays de proposer des dispositifs plus ciblés et adaptés, afin de mieux protéger les enfants et préserver la dignité des familles monoparentales.

Au titre de l'axe 6 – Faciliter l'accès aux aides sociales et à l'action sociale

Action 6.1 : Renforcer l'accessibilité des services d'aide sociale 24h/24 et 7j/7

Cette action vise à améliorer la continuité du service public en matière d'aide sociale, en garantissant une accessibilité permanente aux dispositifs d'accompagnement, y compris en dehors des horaires administratifs habituels. L'objectif est d'assurer une prise en charge rapide, coordonnée et adaptée des situations d'urgence sociale, notamment pour les publics les plus vulnérables.

Dans cette perspective, il est envisagé de mettre en place une organisation permettant une réponse opérationnelle 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, afin de renforcer la réactivité des services et de sécuriser les parcours des usagers confrontés à des situations critiques.